

Département

SEINE ET MARNE

Arrondissement

TORCY

Canton

VILLEPARISIS

**Commune de Brou sur Chantereine**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE 28 MARS A 20 HEURES 30  
 Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

**Etaient présent(e)s :** MM. Stéphanie BARNIER - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Philippe DEROUAULT - Christophe PROD'HOMME - Frédéric JOUVE - Rustam ZUBKOV - Pascale LEMERCIER-COLLOT - Laëtitia BOURGEAT - Frantz EDMOND - Frank FIALHO - Lusilia PAULINO - Fatima RODRIGUES - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Didier STAUDER - Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Sébastien BETOULLE./.

Nombre :

de conseillers en exercice 27

de présents 22

de votants 27

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Mme Sandra ALLARD à M. Philippe DEROUAULT - M. Michel OLIVIER à M. Gérard ZAPPA - M. Pierre MARTIN à M. Christophe PROD'HOMME - Mme Edwige MABILLON à M. Jean-François DENOYELLE - Mme Isabelle MOUROT à M. Frédéric GILLET./.

Mme Laëtitia BOURGEAT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET**

**VOTE DES SUBVENTIONS  
 VERSEES AUX ASSOCIATIONS  
 ET ORGANISMES DIVERS  
 POUR L'EXERCICE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2023 comprenant des crédits consacrés aux subventions aux associations pour un montant global de 53761,00 euros,

Vu la Commission vie associative-sport en date du 11/01/2023,

Vu la Commission Finances en date du 13/03/2023,

**CONFORMEMENT** à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote, dès lors qu'ils sont membres d'une association bénéficiant du versement d'une subvention,

La Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 03/04/2023 que la convocation du Conseil a été faite le 22/03/2023.

Le Conseil Municipal **A PROCEDE** au vote des subventions versées aux associations pour l'exercice 2023, conformément au tableau ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Document transmis à la Préfecture de Melun

Le **03 AVR. 2023**

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
 (Article L.2131-1 du C.G.C.T.)

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire,  
 Stéphanie BARNIER.



Accusé de réception en préfecture  
 077-217700558-20230403-DELIB-2023-020-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2023  
 Date de réception préfecture : 03/04/2023

La présente délibération du Conseil Municipal est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois.

## ANNEXE

## VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L'EXERCICE 2023

ASSOCIATIONS	MONTANTS	VOTANTS	REMARQUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
AVACS	300,00	27		27	-	-
AD Astra	450,00	26	M.ZUBKOV fait partie du bureau de l'association. Il n'a pas pris part au vote.	26	-	-
Amicale cyclo-breuilloise	500,00	27		27	-	-
ASB Foot	4400,00	27		27	-	-
Association 3 <sup>ème</sup> âge club JBC	700,00	27		27	-	-
Association Les Insouciant	200,00	26	Mme BERTHEAU fait partie du bureau de l'association. Elle n'a pas pris part au vote.	26	-	-
Assoc. mouvement vie libre de Brou sur Chantereine	350,00	27		27	-	-
Association Reliage	700,00	27		27	-	-
Association Saint Baudile - Saint François	420,00	27		27	-	-
CCAS	2600,00	27		27	-	-
Chorale La Chantereine	800,00	27		27	-	-
Club Karaté Wadokai de Brou-sur-Chantereine	1200,00	27		27	-	-
Comité de Vaires de la FNACA	150,00	27		27	-	-
Désir d'Haïti	450,00	27		27	-	-
Judo club de Brou sur Chantereine	700,00	27		27	-	-
Les arts martiaux - Le Roseau	500,00	27		27	-	-
Panier Malin	600,00	27		27	-	-
Randonnée	300,00	27		27	-	-
Secours Populaire Français	700,00	27		27	-	-
Section gymnastique volontaire Chelloise	800,00	27		27	-	-
Takabao Danse	1600,00	27		27	-	-
Vélo club VCB	400,00	27		27	-	-

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Document transmis à la Préfecture de Melun

Le 03 AVR. 2023

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L.2131-1 du C.G.C.T.)

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire,  
Stephane BARNIER.

Accusé de réception en préfecture  
077-217700558-20230403-DELIB-2023-020-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

La présente délibération du Conseil Municipal est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois.